

→ Concours 2021-2022

100% efficace
LE TOUT-EN-UN

Gardien de la paix

Externe et interne

2^e édition

Préparation rapide et complète à toutes les épreuves !

Cas pratiques • Tests psychotechniques • Épreuves sportives •
Questions/réponses interactives • Entretien avec le jury • Langue étrangère

- ✓ Auto-évaluation
- ✓ Le cours et la méthode
en 54 fiches
- ✓ 250 QCM et exercices
- ✓ 14 annales (dont la session
2020) et sujets blancs
- + 14 schémas de synthèse

OFFERT

Tout le cours
en audio



Vuibert **N°1**
DES CONCOURS

→ Concours 2021-2022

100% efficace
LE TOUT-EN-UN

Gardien de la paix

Externe et interne

Louise Eisenstein
Professeure certifiée d'anglais

François Lavedan
*Commandant de police,
cadre au ministère de l'Intérieur
et membre de plusieurs jurys de concours administratifs*

Cathy Lognoné
Professeure certifiée d'espagnol

Olivier Sorel
Enseignant chercheur en psychologie, formateur à l'ISPAC

Vuibert

OFFERT

Tout le cours en audio sur :



www.vuibert.fr/site/210163

ISBN : 978-2-311-21016-3

Conception de la couverture : Les PAOistes

Conception de la maquette : Bleu T/Linéale production

Composition : So'Graph

Crédit photographique (couverture) : Adobe stock



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation

ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – avril 2021 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Présentation du concours	9
QCM d'auto-évaluation	17

Partie 1 | Préparation aux épreuves 21

Admissibilité

Chapitre 1

Cas pratiques 23

■ Fiches de méthode

Fiche 1	Présentation de l'épreuve	24
Fiche 2	Réussir l'épreuve de cas pratiques	26
Fiche 3	Comment répondre aux questions des cas pratiques	28
Fiche 4	Comment exploiter au mieux le dossier documentaire	31
Fiche 5	Rappels d'orthographe	33
Fiche 6	Améliorer son style rédactionnel	35

■ Fiches de cours

Fiche 7	Le cadre légal 	37
Fiche 8	La mission de police judiciaire des policiers 	40
Fiche 9	Le contrôle d'identité 	42
Fiche 10	L'armement 	43
Fiche 11	L'accueil du public et des victimes 	45
Fiche 12	Le régime disciplinaire 	46
Fiche 13	Le discernement professionnel 	48
Fiche 14	La palpation de sécurité et la fouille à corps 	51
Fiche 15	Le contrôle routier 	52
Fiche 16	Le renseignement 	55
Fiche 17	Le maintien de l'ordre et les services d'ordre 	57
Fiche 18	Journées de travail types 	58

■ Entraînements

QCM 1	61
QCM 2	65
Corrigés	68

■ Chapitre 2

Tests psychotechniques 69

■ Fiches de méthode

Fiche 1	Méthodologie	70
---------	--------------	----

Aptitude verbale

Fiche 2	Les anagrammes	72
Fiche 3	Les palindromes, les pangrammes et les syllogismes	74
Fiche 4	Les analogies verbales	76
Fiche 5	Les synonymes	78
Fiche 6	Les antonymes	80
Fiche 7	Les homonymes	82
Fiche 8	La compréhension de phrases	84
Fiche 9	Bases de grammaire et d'orthographe	86

Raisonnement logique

Fiche 10	Les suites de lettres	88
Fiche 11	Les suites de chiffres	90
Fiche 12	Les cartes à jouer	92
Fiche 13	Les dominos	94

Observation et attention

Fiche 14	Les schémas, les figures et les tableaux	96
----------	--	----

Personnalité

Fiche 15	Présentation des tests de personnalité	98
Fiche 16	Comment répondre aux tests de personnalité	100

■ Entraînements

QCM	102
Exercices	103
Corrigés	104

Pré-admission

■ Chapitre 3

Exercices physiques 105

■ Fiche de méthode

Fiche Conseils 106

Admission

■ Chapitre 4

Questions-réponses interactives 113

■ Fiche de méthode

Fiche Présentation et conseils 114

■ Entraînements

Exercice 116

Corrigé 116

■ Chapitre 5

Entretien avec le jury 117

■ Fiches de méthode

Fiche 1 Présentation de l'épreuve (concours externe) 118

Fiche 2 Rédiger le CV détaillé (concours externe) 120

Fiche 3 Présentation de l'épreuve (concours interne) 124

Fiche 4 Renseigner le dossier professionnel (concours interne) 126

Fiche 5 Se présenter et répondre aux questions du jury 128

Fiche 6 L'évaluation de l'entretien 130

■ Fiches de cours

Fiche 7 La Constitution de la V^e République  134

Fiche 8 Le président de la République  136

Fiche 9 Le Premier ministre et le gouvernement  137

Fiche 10 Le Parlement  138

Fiche 11 Les collectivités territoriales  140

Fiche 12 Les institutions européennes  142

■ Entraînements

QCM 144

Questions personnelles 146

Questions professionnelles 146

Corrigés	147
----------	-----

■ Chapitre 6

Conversation en langue étrangère 149

Anglais

■ Fiches de méthode

Fiche 1	Méthodologie	152
Fiche 2	Rappels d'anglais	154
Fiche 3	Converser avec le jury	156

■ Entraînements

QCM	158
Exercices	159
Corrigés	160

Espagnol

■ Fiches de méthode

Fiche 1	Méthodologie	162
Fiche 2	Rappels d'espagnol	164
Fiche 3	Dialoguer	166

■ Entraînements

QCM	170
Exercices	171
Corrigés	172

Partie 2 | Sujets corrigés

173

Admissibilité

■ Chapitre 1

Cas pratiques 175

Sujet 1	Annales de la session 2020	176
Sujet 2	Annales de la session 2019	193

Sujet 3	Sujet blanc – ministère de l'Intérieur	215
Sujet 4	Sujet blanc	231

■ Chapitre 2

Tests psychotechniques 245

Sujet 1	Sujet blanc	246
Sujet 2	Sujet blanc	252

Admission

■ Chapitre 3

Entretien avec le jury 259

Sujet 1	Sujet blanc	260
Sujet 2	Sujet blanc	262
Sujet 3	Sujet blanc	264
Sujet 4	Sujet blanc	266
Sujet 5	Sujet blanc	272
Simulation d'entretien 1	Concours externe	278
Simulation d'entretien 2	Concours interne	280

■ Chapitre 4

Conversation en langue étrangère 283

Anglais	Simulation de conversation	284
---------	----------------------------	-----

Votre mémento | 14 schémas de synthèse pour mémoriser

Schéma 1	La fonction publique en France	286
Schéma 2	La classification des emplois dans la fonction publique	287
Schéma 3	Les recrutements dans la fonction publique	288
Schéma 4	Les principes du service public	289
Schéma 5	Les droits et obligations des fonctionnaires	290
Schéma 6	La hiérarchie des normes en droit français	291
Schéma 7	Les institutions de la V ^e République	292
Schéma 8	Les présidents et Premiers ministres de la V ^e République	293

Schéma 9	Les grandes dates de l'histoire contemporaine	294
Schéma 10	Organisation de la Police nationale	295
Schéma 11	Les missions de la Police nationale	296
Schéma 12	Les personnels de la Police nationale	297
Schéma 13	Le code de déontologie de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale	298
Schéma 14	Les acteurs de la sécurité publique	299

Présentation du concours

1. Présentation de la Police nationale et du concours de gardien de la paix

Actuellement, la Police nationale est composée de près de 150 000 personnels actifs et administratifs. Ceux-ci se répartissent en trois corps distincts : les gardiens de la paix et gradés, les officiers et les commissaires. Avec la Gendarmerie nationale et les différentes polices municipales, la Police nationale est la première composante des forces de sécurité intérieure.

Depuis 2008, la Gendarmerie nationale et la Police nationale sont regroupées sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.

Adoptée en juin 2008, la devise de la police nationale est *Pro Patria Vigilant* (« Pour la patrie, ils veillent »).

■ Missions

L'article 1 du Code de déontologie de la Police nationale donne une définition simple des missions dévolues à la Police nationale : « La Police nationale concourt, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public, et à la protection des personnes et des biens. »

Par la suite, les missions de la Police nationale ont été définies de manière plus précise par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure d'août 2002 :

– **la sécurité et la paix publiques**, consistant à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance ;

– **la police judiciaire**, ayant pour objet, sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déférer aux autorités judiciaires compétentes ;

– **le renseignement et l'information**, permettant d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la nation ou à la souveraineté nationale.

■ Organisation

Pour satisfaire à l'ensemble de ses missions, la Police nationale dispose de plusieurs directions spécialisées :

– **la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)** : les policiers de la sécurité publique sont chargés de lutter contre la petite et la moyenne délinquance dans les communes de plus de 10 000 habitants (en dessous de 10 000 habitants et dans les campagnes, la gendarmerie sera compétente). Ces policiers exercent des missions d'investigation et de sécurisation de la voie publique ;

– **la Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS)** : comme les gendarmes mobiles (GM), les policiers des compagnies républicaines de sécurité (CRS) interviennent lors d'événements publics, d'opérations de maintien de l'ordre et de sécurisation de secteurs sensibles ;

– **la Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF)** : la Police aux frontières (PAF) s'occupe de la sécurisation des frontières et de

la lutte contre l'immigration irrégulière, ainsi que l'emploi d'étrangers sans titre de séjour ;

– la **Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)** : la Police judiciaire (PJ) a pour mission la lutte contre toutes les formes de crime organisé et de grande délinquance (stupéfiants, vols à main armée, proxénétisme, infractions économiques...). D'autre part, depuis 2002, les groupes d'intervention régionaux (GIR) associent policiers, gendarmes, douaniers et agents du fisc dans la lutte contre les divers trafics qui alimentent les économies souterraines ;

– la **Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)** : issue de la fusion opérée entre les Renseignements généraux (RG) et la Direction de la surveillance du territoire (DST), la DGSI est investie de la lutte contre le terrorisme, l'espionnage industriel ou provenant des puissances étrangères, l'islam radical et tous les extrémismes violents ;

– le **Service de la protection (SDLP)** : chargé de la protection des hautes personnalités françaises et étrangères (vivant en France ou en visite en France) ;

– la **Préfecture de police (PP)** : pour Paris et les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Préfecture de police (PP) est compétente. Placée sous l'autorité du préfet de police, elle assure les mêmes missions de sécurité intérieure que la Direction générale de la Police nationale dans sa compétence territoriale. La PP dispose notamment de ses propres services de renseignement (la Direction du renseignement) et d'investigation (la Direction de la Police judiciaire). Le directeur général de la Police nationale n'a aucune autorité sur les services de la PP, en effet le préfet de police en dispose exclusivement, et ce dernier relève directement de l'autorité du ministre de l'Intérieur.

Aux côtés de ces grandes directions de la Police nationale, il existe plusieurs services spécialisés qui sont investis de missions particulières :

– l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion (RAID) apporte son soutien lors d'opérations dans de nombreux

domaines, qu'il s'agisse de missions de surveillance et de filature, ou bien d'interventions délicates (prises d'otages, forcenés, interpellations d'individus armés...);

– l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), rattachée au directeur général de la Police nationale, centralise les informations fournies notamment par la DCRI et la DCPJ ;

– la Direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) : associant policiers et gendarmes, la DCIS est implantée dans 95 pays pour y mener des actions de coopération et de formation ;

– l'administration et la gestion, la formation et le contrôle des activités de la Police nationale sont assurées par la Direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) et l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN), qui fournissent aux directions et services actifs des moyens pour remplir leurs missions dans la meilleure éthique.

■ Personnels

Actuellement, les différents corps actifs et administratifs de la Police nationale comptent environ 150 000 personnels, dont environ 15 000 personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Les femmes représentent environ 25 % des effectifs des différents corps actifs de la Police nationale.

Les hauts fonctionnaires et commissaires de police (corps de conception et de direction) sont environ 1 700. Le corps de conception et de direction comprend les grades suivants :

- commissaire de police ;
- commissaire divisionnaire ;
- commissaire général ;
- contrôleur général ;
- inspecteur général ;
- directeur des services actifs.

Les officiers de police (corps de commandement) sont environ 8 700. Le corps de commandement comprend les grades de :

- lieutenant de police¹ ;

1. Avant ce grade de lieutenant, il y a celui de lieutenant stagiaire.

- capitaine de police ;
- commandant de police ;
- commandant divisionnaire fonctionnel ;
- commandant divisionnaire.

Les gradés et gardiens de la paix (corps d'encadrement et de maîtrise ou d'application) sont environ 104 000, soit près de 85 % des effectifs de la Police nationale. Le corps de maîtrise et d'encadrement comprend les grades suivants :

- gardien de la paix¹ ;
- sous-brigadier ;
- brigadier de police ;
- brigadier-chef ;
- brigadier-major.

Enfin, les adjoints de sécurité (ADS) sont les « emplois jeunes » de la Police nationale, recrutés sur la base d'un contrat maximal de six ans (3 ans renouvelables une fois). Ils sont environ 9 000. Il est possible que le terme d'adjoint de sécurité soit prochainement remplacé par celui d'adjoint de police.

2. Le métier de gardien de la paix

■ Statut

Un gardien de la paix est un fonctionnaire appartenant à la fonction publique d'État, en catégorie B. Il est rattaché au ministère de l'Intérieur.

Les policiers disposent du droit syndical, mais pas du droit de grève. Les policiers élisent leurs représentants au sein des commissions administratives paritaires (CAP), qui décideront d'une grande partie de leur carrière (avancement, mutation, discipline). Par ailleurs, tous les policiers sont également soumis à un strict devoir de réserve quant à leurs opinions et croyances personnelles.

■ Formation

La formation initiale dure 8 mois et entend recouvrir tout l'éventail des missions que

1. De même, avant d'être gardien de la paix, l'on est gardien de la paix stagiaire.

pourrait exercer un gardien de la paix durant ses premières années de carrière. Les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles sont orientées dans une approche par compétence. Les techniques pédagogiques sont fondées principalement sur les études de cas, l'analyse de situations concrètes, les mises en situation et les retours d'expérience après les stages en service actif.

La formation en école de police est principalement axée autour de :

- la connaissance de l'organisation de la Police nationale ;
- l'assimilation de la déontologie du métier de policier ;
- la lutte contre la délinquance (techniques d'enquêtes, droit pénal et procédure pénale, connaissance de la criminalité contemporaine, etc.) ;
- le recueil et la transmission du renseignement ;
- les techniques de lutte contre les phénomènes de violences urbaines.

La formation est organisée selon le mode de l'alternance entre établissement de formation et service actif. Elle comprend un module d'adaptation au premier emploi.

■ Début de carrière

Le choix des postes s'effectue en fin de scolarité, sur une liste de postes vacants, en fonction du rang de classement de sortie d'école.

Les élèves qui, à l'issue de la scolarité, ont satisfait aux épreuves d'aptitude sont nommés gardiens de la paix stagiaires. La durée du stage est de seize mois ; elle peut être prolongée pour une durée de trois mois à un an.

À l'issue du stage, les gardiens de la paix reconnus aptes sont titularisés. La titularisation est en outre subordonnée à la possession du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B).

À l'issue de la scolarité, les gardiens de la paix stagiaires sont le plus souvent affectés dans des services de sécurité publique en province ou à la Préfecture de police de Paris. Ils assurent des missions de surveillance

et de sécurisation, d'aide et assistance aux personnes, de circulation routière, de garde et de protection, des missions de police judiciaire et de recherche de l'information. Environ 5 % à 10 % des postes sont généralement offerts dans les compagnies républicaines de sécurité pour assurer des missions d'ordre public ou de police routière.

Certains emplois sont également proposés à la Police aux frontières (essentiellement en aéroport), à la Police judiciaire (missions de recherche et d'investigation) ou dans le domaine du renseignement.

Aucun changement de la région d'affectation ne peut intervenir avant une durée de cinq ans à compter de la sortie d'école, ou même de huit ans dans le cas d'un candidat ayant réussi un concours à affectation en Île-de-France.

■ Missions

D'une manière générale, il est très difficile d'établir une liste exhaustive des missions et « métiers » possibles d'un gardien de la paix. Leur très grande variété est l'un des plus grands attraits du métier de policier. Bien évidemment, certaines spécialisations ou diplômes de spécialité orientent la carrière d'un policier.

Schématiquement, les principales missions possibles pour un gardien de la paix sont les suivantes :

- la sécurisation des zones urbaines : le contact avec la population, la lutte contre la délinquance et le suivi d'affaires judiciaires simples seront confiés aux gardiens de la paix affectés dans la sécurité publique ou à la Préfecture de police ;
- la police judiciaire : enquêtes à propos des diverses formes de moyenne et grande délinquance (stupéfiants, vols à main armée, infractions économiques, atteintes aux personnes...);
- le maintien de l'ordre : les policiers des compagnies républicaines de sécurité (CRS)

seront chargés de rétablir ou de maintenir l'ordre public lors d'événements publics ou dans des quartiers sensibles ;

- la sécurité routière : de nombreux policiers veillent à la sécurité routière, de manière préventive comme répressive ;

- le renseignement : les policiers de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ou du Service central du renseignement territorial (SCRT) participeront au recueil du renseignement dans de multiples domaines (terrorisme, atteintes à la sûreté de l'État, islam radical, crime organisé...);

- la formation : que ce soit au titre de la formation continue, en tant que formateur antidrogue, en école de police ou bien encore à l'étranger au titre de la coopération internationale, de nombreux policiers effectuent des missions de formation.

■ Armement

Comme les gendarmes et les douaniers, les policiers sont individuellement dotés d'un pistolet semi-automatique, le Sig Sauer SP2022. Ce dernier est équipé d'un chargeur de 15 cartouches de calibre 9 mm, accompagné d'un autre chargeur identique porté à la ceinture.

En dotation collective, les policiers peuvent être équipés de fusils à pompe, de pistolets-mitrailleurs et de fusils d'assaut (notamment depuis le renforcement de la dotation en fusil d'assaut HK G36), du Flash-Ball ou du pistolet à impulsion électrique (Taser). L'utilisation de ces armements collectifs est subordonnée à une habilitation individuelle.

Pour se protéger, ils sont dotés de gilets lourds porte-plaques, de casques balistiques et de boucliers balistiques souples.

Naturellement, l'usage de l'arme doit se faire dans le cadre légal de la légitime défense, et chaque policier a une obligation d'entraînement régulier au tir.

■ Rémunérations

En région parisienne, les rémunérations nettes mensuelles des gardiens de la paix sont les suivantes :

Statut	Salaire mensuel net en région parisienne
Élève gardien de la paix (hébergement gratuit)	1 358 €
Stagiaire	1 962 €
Gardien de la paix	de 2 043 € à 2 664 €
Brigadier	de 2 311 € à 2 775 €
Brigadier-chef	de 2 660 € à 2 975 €
Major	de 2 841 € à 3 176 €
Responsable d'une unité locale de police (RULP)	de 3 343 € à 3 481 €

Source : ministère de l'Intérieur

Diverses primes s'ajoutent à ces rémunérations, notamment en fonction de la situation familiale de l'intéressé et de son affectation en Île-de-France.

3. Le concours

■ Organisation

Le recrutement des gardiens de la paix se fait par la voie, soit des concours nationaux (à affectation nationale ou à affectation régionale Île-de-France), soit des concours déconcentrés en Outre-mer. La différence entre ces concours est liée au lieu d'organisation des épreuves et aux choix d'affectation proposés en sortie d'école.

Attention : le choix du concours, national à affectation nationale ou national à affectation régionale Île-de-France, se fait préala-

blement à l'inscription au concours. Ce choix est définitif et irréversible : le candidat ne peut revenir sur sa décision une fois le dossier d'inscription validé.

Lorsque les deux concours (national à affectation nationale et national à affectation régionale Île-de-France) sont ouverts simultanément, la majorité des postes est offerte en Île-de-France.

Les concours nationaux sont organisés sur l'ensemble du territoire national (métropole et Outre-mer).

Pour les concours nationaux à affectation nationale, les lauréats choisissent en fin de scolarité des postes à affectation nationale sans exclure la région Île-de-France (secrétariats généraux pour l'administration de la police de Paris et Versailles). Ils seront affectés dans la région de leur première affectation pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur nomination en qualité de stagiaire.

Pour les concours nationaux à affectation régionale Île-de-France, les lauréats choisissent uniquement des postes relevant des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Paris et Versailles. Ils seront affectés dans cette région pendant une durée minimale de huit ans à compter de leur nomination en qualité de stagiaire. La fidélisation des fonctionnaires en Île-de-France est accompagnée de mesures indemnitaires et sociales.

Les concours déconcentrés en Outre-mer sont organisés sur le ressort des services administratifs et techniques de police de Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. En fin de scolarité, les lauréats sont affectés exclusivement dans ces territoires.

La session du concours de septembre 2020 en chiffres

3 631 postes répartis ainsi :

- concours externe : 1 271 (affectation nationale) et 545 (affectation Île-de-France) ;
- premier concours interne (réservé aux fonctionnaires) : 218 (affectation nationale) et 145 (affectation Île-de-France) ;
- second concours interne (réservé aux ADS, cadets et GAV) : 799 (affectation nationale) et 653 (affectation Île-de-France).

■ Conditions de participation

Concours externe	Concours interne
	<p>Le premier concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale qui, au 1^{er} janvier de l'année du concours, sont âgés de 45 ans au plus et justifient d'au moins 4 ans de services publics.</p> <p>Le second concours interne est ouvert aux adjoints de sécurité, cadets de la République, option Police nationale, aux gendarmes adjoints volontaires et aux volontaires des armées servant dans la Gendarmerie nationale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Être de nationalité française et âgé de 17 ans au moins et 35 ans au plus, sauf dérogations, au 1^{er} janvier de l'année du concours (cf. <i>infra</i>). – Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou justifier d'au moins trois ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (deux ans pour les titulaires du diplôme national du brevet, d'un CAP ou d'un BEP). <p>(Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement, ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ouvert aux adjoints de sécurité, âgés de 37 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (aucune dérogation d'âge n'est admise pour ce concours). – En activité : comptant au moins une année de service en cette qualité à la date des épreuves écrites. <p>Ceux qui ont suivi le parcours de « cadet de la République, option Police nationale » peuvent postuler dès l'issue de leur formation professionnelle initiale.</p>
<p>Remplir les conditions d'aptitude physique requises (cf. <i>infra</i>), et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit ; – avoir une acuité visuelle, après correction, au moins égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur ou lentille ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes ; – être apte au port et à l'usage des armes. 	
<p>Avoir un casier judiciaire vierge.</p>	
<p>Être recensé et avoir accompli la journée d'appel de préparation à la défense ou la journée de défense et citoyenneté (JDC).</p>	

Dérogations d'âge pour le concours externe

La limite d'âge peut être reculée, sans pouvoir excéder 37 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours d'un temps égal à celui passé au titre du service national actif, d'un an par enfant à charge, par personne handicapée à charge, par enfant élevé pendant neuf ans avant qu'il ait atteint son seizième anniversaire.

Par ailleurs, elle peut être reculée à des titres divers (anciens sportifs de haut niveau, anciens travailleurs handicapés).

La limite d'âge n'est pas opposable aux mères et pères de trois enfants et plus, aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants, et aux sportifs de haut niveau.

■ Conditions d'aptitude médicale

Les candidats au concours de gardien de la paix de la Police nationale doivent être reconnus aptes à ces emplois, après examen médical auprès d'un médecin de la Police nationale constatant que les intéressés ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées. L'examen médical comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites, dont le résultat doit être négatif. La décision d'aptitude ou d'inaptitude physique est notifiée par l'autorité administrative compétente, après avis du médecin inspecteur régional de la Police nationale.

■ Épreuves du concours

Concours externe	Concours interne
Toute note inférieure à 7/30 à l'épreuve d'étude d'un texte et toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.	1 ^{er} et 2 nd concours internes Notes éliminatoires : à 7/20 (parcours habileté motrice), à 5/20 (conversation).
Épreuve d'admissibilité	
<p>▪ Épreuve écrite de cas pratiques : à partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. Cette épreuve est destinée à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que leur faculté à se projeter dans les missions du corps. <i>Durée : 3 h 00</i> <i>Note éliminatoire : < 5/20</i> <i>Coefficient : 4</i> <i>Seuls les candidats ayant obtenu, à l'épreuve écrite d'admissibilité, un total de points déterminé par le jury, ont accès aux épreuves d'admission.</i></p> <p>▪ Tests psychotechniques : obligatoires, ils sont destinés à évaluer le profil psychologique des candidats et les qualités particulières requises pour exercer le métier de policier. Les résultats de ces tests sont communiqués aux membres du jury en vue de l'épreuve d'entretien d'admission. <i>Durée : 2 h 00</i> <i>Pas de notation</i></p>	
Épreuve de pré-admission	
<p>▪ Épreuves d'exercices physiques :</p> <ul style="list-style-type: none">– un parcours d'habileté motrice (PHM) ;– un test d'endurance cardio-respiratoire (TECR). <p><i>Note éliminatoire : < 7/20 (à l'une ou l'autre des deux épreuves – voir fiche spécifique)</i> <i>Coefficient : 4</i></p>	

Épreuves d'admission

• **Test sous forme de questions/réponses interactives** : test pouvant comporter des mises en situation à caractère pratique et déontologique. Ce test fait appel à la mémoire visuelle des candidats pour déterminer leur qualité de perception, d'évaluation de décision ainsi que leur vigilance. Dotés d'un boîtier de réponses électronique, les candidats, après avoir visionné une image, disposeront de 15 secondes par question en rapport avec l'image observée pour répondre.

Durée : 20 min

Coefficient : 2

• **Entretien avec le jury :**

L'entretien permet au jury d'évaluer le savoir-être, l'aptitude et la motivation du candidat à occuper les fonctions de gardien de la paix, d'apprécier ses qualités de réflexion ainsi que ses connaissances générales.

Le jury dispose comme aide à la décision :

- des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue ;
- d'un curriculum vitae détaillé apporté par le candidat le jour de l'entretien. Ce curriculum vitae devra comporter les compétences acquises lors du parcours scolaire et extrascolaire et développer les raisons de ce choix professionnel.

Durée : 25 min

Note éliminatoire : < 5/20

Coefficient 5

• **Entretien avec le jury :**

Conversation libre avec le jury s'appuie sur un dossier professionnel préalablement remis par le candidat, le jour de l'épreuve.

Ce dossier a pour objet de mettre en évidence les acquis de l'expérience professionnelle du candidat durant son activité d'adjoint de sécurité ou bien de cadet de la République, option Police nationale, ou encore de volontaire dans les armées servant dans la Gendarmerie nationale, titulaire du diplôme de gendarme adjoint.

Le jury dispose également, comme aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par les candidats au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue.

Durée : 25 min

Note éliminatoire : < 5/20

Coefficient 5

• **Langue étrangère :**

Une conversation obligatoire en langue étrangère dans l'une des langues vivantes suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien.

Durée : 10 min

Coefficient 1

• **Langue étrangère (épreuve facultative) :**

Une conversation en langue étrangère dans l'une des langues vivantes suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien.

Durée : 10 min

Coefficient 1

QCM D'AUTO-ÉVALUATION

Avant de débiter votre préparation au concours, évaluez-vous en répondant aux questions ci-dessous organisées par épreuves. Un corrigé et un bilan vous sont proposés à la suite du QCM. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. (Corrigé p. 20)

45 min



Cas pratiques

1. Il est nécessaire de faire un résumé du dossier documentaire joint avec les sujets de cas pratiques :

- a. Vrai
- b. Faux

2. Dans les réponses aux cas pratiques, il est souhaitable de n'employer que des phrases entièrement rédigées et d'éviter les énumérations sous forme de tirets :

- a. Toujours
- b. Parfois
- c. Jamais

3. Le contenu des articles de loi ou issus du Code de déontologie doit être entièrement cité dans les réponses aux cas pratiques :

- a. Vrai
- b. Faux

4. Le bon sens et l'esprit pratique du candidat sont des éléments importants d'appréciation de la copie le jour du concours :

- a. Vrai
- b. Faux

Tests psychotechniques

5. Trouvez l'antonyme du mot « tonitruant ».

- a. Retentissant
- b. Bruyant
- c. Discret
- d. Gangster

6. Quelle est la phrase correctement orthographiée ?

- a. Toutes les actions que j'ai mené sont vaines.
- b. Toutes ses vaines sont dilatées.
- c. Je me sent bien en veine.
- d. Rien n'arrive par hasard à qui sait mettre toutes les chances de son côté.

7. Convertissez 7 500 secondes :

- a. 2 h 8 min 20 s
- b. 2 h 6 min 40 s
- c. 2 h 8 min 50 s
- d. 2 h 6 min 30 s

8. Pierre marche à la vitesse de 6 km/h. Combien de temps va-t-il mettre pour se rendre à la station de métro qui se trouve à 400 mètres ?

- a. 10 minutes
- b. 3 minutes
- c. 4 minutes
- d. 6 minutes

9. Trouvez le nombre qui complète la suite :
13 25 18 28 23 31 28 ?

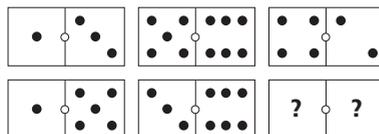
- a. 34
- b. 33
- c. 32
- d. 31

10. Trouvez la lettre qui complète la suite :

L M M J V ?

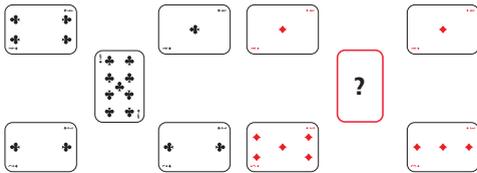
- a. M
- b. K
- c. X
- d. S

11. Trouvez le domino manquant :



- a.
- b.
- c.
- d.

12. Trouvez la carte manquante :



- a.
- b.
- c.
- d.

13. Lors d'un dîner entre amis, votre hôte vous sert un plat que vous n'aimez vraiment pas. Comment réagissez-vous ?

- a. Vous le mangez sans rien dire.
- b. Vous lui dites que vous êtes malade et ne mangez pas.
- c. Vous lui demandez s'il peut vous servir autre chose.

14. On dit de vous que vous êtes :

- a. Optimiste
- b. Tenace
- c. Appliqué

Exercices physiques

15. Les épreuves sportives peuvent être éliminatoires :

- a. Vrai
- b. Faux

16. Lors du parcours d'habileté motrice, le premier atelier consiste au port d'un sac lesté. Le poids est de 25 kg pour les femmes et de 40 kg pour les hommes :

- a. Vrai
- b. Faux

17. Est-il souhaitable de s'entraîner au footing à la fois en endurance et en résistance (en fractionné) ?

- a. Vrai
- b. Faux

18. La régularité des heures de sommeil et la variété de l'alimentation sont complémentaires de l'entraînement aux épreuves sportives :

- a. Vrai
- b. Faux

Questions-réponses interactives



Consignes : Observez pendant 15 secondes la photographie, cachez-la avec une feuille de papier, puis répondez aux deux questions ci-dessous.

19. Deux personnes ont été blessées :

- a. Oui
- b. Non
- c. On ne peut pas savoir

20. Un airbag s'est déclenché :

- a. Oui
- b. Non
- c. On ne peut pas savoir

Entretien avec le jury

21. Le principal service de renseignement de la Police nationale s'appelle :

- a. La DST
- b. La DGSE
- c. La DGSI
- d. La DCRI

22. L'arme de dotation des policiers est :

- a. Le revolver Manurhin
- b. Le Colt 45
- c. Le pistolet semi-automatique SIG-Sauer
- d. Le PA unique

23. La PP est :

- a. La protection particulière
- b. La préfecture de police
- c. La programmation de police
- d. La protection du public

24. Lequel de ces grades n'appartient plus à la Police nationale ?

- a. Le commissaire général
- b. Le commandant divisionnaire
- c. Le commissaire principal
- d. Le brigadier-major

25. Quel service de la Police nationale est principalement investi de la mission du contrôle aux frontières et de la lutte contre l'immigration irrégulière ?

- a. La DCPJ
- b. La DCSP
- c. La DCPAF
- d. Le SDLP

Anglais

26. ... colours are in the French flag?

- a. Which
- b. What
- c. Who

27. On January, 1st, 2021, Britain finally ... ties with the European Union.

- a. cuts
- b. cut
- c. has cut

28. Do the gardiens de la paix in Paris enjoy the same popularity ... the bobbies in London?

- a. than
- b. as
- c. to

29. Well, Sir. Your hotel is 40 minutes' walk away. You ... better take a cab.

- a. should
- b. 'd
- c. will

30. I ... not leave any valuables in the car, if I were you.

- a. would
- b. will
- c. am

31. This parking space is for disabled people

- a. alone
- b. only
- c. on their own

32. ... ability do you need to develop for traffic and crowd control?

- a. What
- b. How
- c. Which

33. Your map looks a bit outdated. Let me show you on my

- a. mobile
- b. portable
- c. mine

34. He isn't sure about some tasks: ... for hours doesn't really appeal to him, for instance.

- a. petrolling
- b. patrol
- c. patrolling

35. If you are agoraphobic, forget about it! I ... up counting the number of demos I've supervised so far!

- a. have given
- b. give
- c. gave

36. There ... various special police forces in France.

- a. 0
- b. is
- c. are

37. As a peace officer, you ... be in charge of crowd control.

- a. can
- b. can't
- c. need

38. I advise you ... keep your documents in your purse.

- a. 0
- b. should
- c. to

39. Public disturbances have been ... on the avenue.

- a. reported
- b. given
- c. advised

40. We sometimes patrol ... pairs.

- a. by
- b. in
- c. with

CORRIGÉ

1 b.	2 a.	3 b.	4 a.	5 c.
6 d.	7 b.	8 c.	9 a.	10 d.
11 d.	12 c.	13 a., b. ou c.	14 a.	15 a.
16 a.	17 a.	18 a.	19 c.	20 a.
21 c.	22 c.	23 b.	24 c.	25 c.
26 a.	27 b.	28 b.	29 b.	30 a.
31 b.	32 c.	33 a.	34 c.	35 a.
36 c.	37 a.	38 c.	39 a.	40 b.

ATTENTION

Quels que soient vos résultats et votre niveau, n'oubliez surtout pas de vous mettre en situation de concours grâce aux sujets d'Annales et/ou aux sujets inédits corrigés que nous vous proposons dans la seconde partie de l'ouvrage.

Partie 1

Préparation aux épreuves

Admissibilité

Chapitre 1	Cas pratiques	23
Chapitre 2	Tests psychotechniques	69

Pré-admission

Chapitre 3	Exercices physiques	105
------------	----------------------------	-----

Admission

Chapitre 4	Questions-réponses interactives	113
Chapitre 5	Entretien avec le jury	117
Chapitre 6	Conversation en langue étrangère	149

PARTIE 1

Préparation aux épreuves

CHAPITRE 1

Cas pratiques

Fiches de méthode

Fiche 1	Présentation de l'épreuve	24
Fiche 2	Réussir l'épreuve de cas pratiques	26
Fiche 3	Comment répondre aux questions des cas pratiques	28
Fiche 4	Comment exploiter au mieux le dossier documentaire	31
Fiche 5	Rappels d'orthographe	33
Fiche 6	Améliorer son style rédactionnel	35

Fiches de cours

Fiche 7	Le cadre légal 	37
Fiche 8	La mission de police judiciaire des policiers 	40
Fiche 9	Le contrôle d'identité 	42
Fiche 10	L'armement 	43

Fiche 11	L'accueil du public et des victimes 	45
Fiche 12	Le régime disciplinaire 	46
Fiche 13	Le discernement professionnel 	48
Fiche 14	La palpation de sécurité et la fouille à corps 	51
Fiche 15	Le contrôle routier 	52
Fiche 16	Le renseignement 	55
Fiche 17	Le maintien de l'ordre et les services d'ordre 	57
Fiche 18	Journées de travail types 	58

Entraînements

QCM 1	61
QCM 2	65
Corrigés	68

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de cas pratiques est commune aux concours externe et interne de gardien de la paix.

1. Les conditions de l'épreuve de cas pratiques

Selon l'arrêté officiel organisant le concours de gardien de la paix, l'épreuve de cas pratiques est définie de la manière suivante : « à partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. Cette épreuve est destinée à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que leur faculté à se projeter dans les missions du corps. »

Le sujet de l'épreuve distribué aux candidats comprend ainsi :

- un dossier d'une longueur maximale de 15 pages. Le dossier permet de bénéficier d'éléments de connaissance utiles au traitement des cas pratiques (textes de loi, extraits du code de déontologie de la Police et de la Gendarmerie nationales, notes de service, articles de journaux, etc.) ;
- un ou plusieurs cas pratiques correspondant à des mises en situation professionnelles guidées par des questions auxquelles le candidat devra répondre par écrit. Généralement, le sujet comprend 4 ou 5 cas pratiques.

Cette épreuve dure 3 heures et se voit attribuer un coefficient 4.

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire : il est donc essentiel de préparer cette épreuve de manière approfondie, car il s'agit de la seule épreuve écrite notée de la phase d'admissibilité du concours de gardien de la paix.

2. La vocation de cette épreuve

Selon le service organisateur du concours de gardien de la paix, « l'épreuve de cas pratiques se fixe comme objectif de placer les candidats dans une situation de travail concrète, proche des réalités professionnelles d'un gardien de la paix.

Les cas pratiques proposés ne nécessitent pas de connaissances spécifiques et sont accessibles tant au public externe qu'interne.

Les cas pratiques proposés doivent permettre aux candidats de faire valoir leur capacité à comprendre une situation, l'analyser et prendre des décisions.

Cette épreuve étant professionnalisée, elle nécessite que les candidats mobilisent leurs capacités :

- de réflexion par rapport aux situations données ;
- de décision dans un contexte donné. »

L'épreuve de cas pratiques est donc une **épreuve à caractère professionnel** (même s'il n'est nul besoin d'être policier pour la réussir) qui, selon le service organisateur du concours de gardien de la paix, vise à déterminer chez le candidat :

- « ses capacités de **discernement** ;
- son aptitude à **évaluer** une situation ;
- son aptitude à **formuler** des propositions. »

Réussir l'épreuve de cas pratiques

L'épreuve de cas pratiques est difficile parce que le temps imparti est court (3 heures pour traiter 4 ou 5 cas pratiques assortis d'un dossier documentaire), qu'elle présente un caractère impliquant de bien connaître les missions de la Police nationale et que les attentes du jury sont multiples.

1. Bien se préparer à l'épreuve

À l'aide des fiches présentes dans ce livre, vous pourrez mieux **connaître les missions** d'un gardien de la paix et ses **obligations déontologiques**. Cela vous familiarisera avec le cadre professionnel afin de mieux comprendre les situations de chaque cas pratique et d'orienter vos réponses.

De même, vous devrez apprendre à **exploiter** correctement **le dossier documentaire**. Il ne s'agit pas d'en faire une synthèse, ni même de le citer longuement au cours de vos réponses. Son rôle est de vous aider à **comprendre** chaque situation rencontrée dans les cas pratiques, notamment s'agissant du contexte juridique. Ainsi, le dossier documentaire orientera et appuiera vos réponses, mais il n'en sera pas le point central.

Le point central de vos réponses sera constitué par **vos actions et initiatives** : chaque cas pratique est une mise en situation professionnelle. Il est donc attendu de vous que vous réagissiez comme si vous étiez un « vrai policier ».

Les différents sujets blancs et les annales présents dans ce livre vous permettront de vous entraîner dans les conditions de l'épreuve. Vous apprendrez ainsi à bien **comprendre les sujets**, à **utiliser correctement le dossier documentaire**, à **prendre position** en tant que policier, à **construire des réponses** argumentées et à bien **gérer la durée** de l'épreuve, tout en conservant du temps pour vous relire.

2. Mieux connaître les missions d'un gardien de la paix

L'introduction de ce livre et les fiches consacrées aux missions du gardien de la paix vous donneront les éléments de base. Veillez également à porter une attention particulière à la **déontologie** de la Police nationale et aux exigences inhérentes à l'accueil du public.

Pour compléter vos connaissances, vous pouvez également consulter **le site** www.lapolicenationalerecrite.fr.

3. Suivre l'actualité

Essayez de lire pour vous tenir informé de l'actualité grâce à la **presse écrite**, à la fois les quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Le Figaro*, etc.) et les hebdomadaires (*Le Point*, *L'Obs*, *Valeurs actuelles*, etc.).

Prenez du recul et cherchez les informations essentielles.

Soyez attentif aux articles consacrés aux missions de la Police nationale, à la délinquance, à la sécurité routière, à la justice, etc.

Le jour du concours, vous aurez à lire un ensemble de textes à vocation informative. Vous pouvez vous préparer à ce type de textes en lisant les articles de journaux ou de courts documents informatifs (d'une longueur d'une page ou deux).

4. Approfondir le vocabulaire juridique

Les fiches de ce livre vous donneront les définitions de base (coercition, interpellation...).

Vous pourrez également consulter plusieurs sites Internet qui vous permettront de vous habituer avec le style rédactionnel de l'administration. Cela vous aidera à comprendre plus aisément et plus rapidement certains textes du dossier documentaire (notes de service, circulaires, textes législatifs ou réglementaires...).

Vous veillerez à recentrer votre intérêt sur les missions de la Police nationale ou les réformes en lien avec les problématiques qu'elle peut rencontrer :

- <https://www.vie-publique.fr/>
- <http://www.assemblee-nationale.fr/>
- <https://www.interieur.gouv.fr/>

5. Les attentes du jury

Selon le service du ministère de l'Intérieur qui organise le concours de gardien de la paix, « l'objectif de l'épreuve est d'aboutir à des réponses pragmatiques et argumentées.

La finalité de l'épreuve est de résoudre une ou des problématiques et, notamment, de vérifier chez les candidats la capacité à :

- analyser la situation professionnelle proposée ;
- hiérarchiser et synthétiser les informations contenues dans le dossier ;
- rechercher les solutions appropriées au regard du contexte proposé ;
- prioriser les actions nécessaires ;
- prendre des initiatives ;
- formuler des propositions pratiques et opérationnelles ;
- se projeter dans un collectif de travail ;
- se projeter dans une organisation hiérarchique (droits et devoirs) ;
- rédiger (qualité de l'expression, de la rédaction, de l'orthographe) ;
- gérer le temps imparti (3 heures pour traiter l'épreuve) ».

6. Les critères de notation

Il n'existe pas de barème type pour la notation.

Pour autant, on peut considérer que les critères de notation se répartissent en deux catégories :

- la qualité de la réflexion et de l'argumentation du candidat (exploitation du dossier documentaire, clarté du style, respect des règles d'orthographe et de grammaire, etc.) ;
- l'aptitude à exercer les missions de policier (sens de l'initiative, esprit d'équipe, déontologie, loyauté à l'égard de la hiérarchie, discernement, etc.).

Comment répondre aux questions des cas pratiques ?

Encore une fois, la gestion du temps est l'une des difficultés essentielles de cette épreuve. Il est donc essentiel d'agir avec méthode.

1. Comprendre les sujets des cas pratiques

La première étape est de **séparer les sujets du dossier** documentaire afin de gagner du temps. Mettez à part le dossier documentaire (en dégrafant les pages afin de les manipuler plus facilement).

L'étape suivante est de **lire les 4 ou 5 sujets** de l'épreuve. Lisez-les les uns à la suite des autres. Vous pouvez lire rapidement chaque sujet, puis relisez-le une **seconde fois** en **soulignant** en marge ou dans le texte les passages importants. Ne surlignez que les passages vous semblant réellement importants. Efforcez-vous d'être le plus concentré possible, au besoin en utilisant des bouchons d'oreille pour vous isoler du bruit ambiant.

Un sujet de cas pratiques comporte toujours **deux parties** :

– la **mise en situation** (exemple : « Vous êtes le gardien de la paix X, affecté au commissariat de sécurité publique de Z. Vous vous trouvez sur le territoire de la commune en patrouille pédestre. Vous êtes appelé pour rendre dans un hall d'immeuble en raison de la présence d'individus suspects... ») ;

– **une ou plusieurs questions** se rapportant à la mise en situation (exemples : « Décrivez les actions que vous entreprendrez dans cette situation », « Comment réagissez-vous ? » ...). Les questions peuvent concerner vos actions potentielles ou bien solliciter une réflexion personnelle de votre part (exemple : « Quelles idées auriez-vous pour rapprocher la police de la jeunesse issue des quartiers sensibles ? »).

Si un sujet ne vous semble pas clair, faites une **lecture supplémentaire**. Toutefois, sur le principe, les sujets ne posent aucune réelle difficulté de compréhension. En ayant approfondi au préalable votre connaissance des missions d'un gardien de la paix, la compréhension des sujets des différents cas pratiques sera bien plus aisée.

2. Exploiter au mieux le dossier documentaire

Le rôle du **dossier documentaire** est de vous aider à **comprendre les sujets** des différents cas pratiques que vous avez lus précédemment. Il doit également venir en appui de vos réponses, notamment en vous fournissant des bases juridiques et quelques références ponctuelles.

En revanche, cette épreuve n'est **en aucun cas une note de synthèse** sur le dossier documentaire et vous ne devez pas citer trop longuement les éléments du dossier dans vos réponses ni les paraphraser.

Ne perdez donc pas trop de temps à lire les différents documents du dossier. Si l'un vous semble obscur, **ne vous obstinez pas** longuement à chercher à le comprendre, car cela finirait par vous porter préjudice.

Plutôt que souligner les passages vous semblant importants, nous vous conseillons de **noter en marge** les numéros des cas pratiques qui sont concernés par tel ou tel document du dossier. En ayant séparé au départ les sujets du dossier documentaire, cette opération sera plus facile.

3. Construire ses réponses

Nous vous **déconseillons** très fortement de rédiger tout ou partie de vos réponses au **brouillon**, car vous perdriez ainsi un temps très précieux.

En revanche, en dessous de chaque sujet (chacun fait l'objet d'une page distincte et tient sur une demi-page), vous pouvez noter rapidement sous forme de **tirets vos idées** essentielles et les **pages** du dossier auxquelles vous référer.

Avant de vous lancer dans l'écriture de vos réponses, **mobilisez** ainsi vos idées. Au cours de cette réflexion, n'oubliez pas que la réponse tient, pour l'essentiel, à votre **réflexion** personnelle : votre **sens moral**, votre **capacité de discernement** et votre **aptitude à l'initiative** doivent ici vous guider.

4. Savoir se placer en situation professionnelle de policier

Dans la mesure où vous êtes mis dans la position d'un gardien de la paix, il vous faut répondre en employant le « je » quand vous agissez individuellement ou bien le « nous » (ou « mes collègues et moi ») lorsque vous agissez collectivement.

De manière générale, veillez toujours à suivre les grandes règles devant guider l'action des policiers :

- garder son **sang-froid** et ne **pas** prendre **de risques** exagérés ;
- **respecter** les ordres reçus, **sauf** lorsqu'ils sont illégaux ou contreviennent gravement à l'intérêt général ;
- **prendre** en temps réel des **initiatives** afin de répondre aux missions de la Police nationale, à savoir la protection des personnes et des biens, ainsi que le maintien de la paix et le maintien de l'ordre public ;
- **rendre compte** de ses actions à sa hiérarchie ;
- toujours agir de manière **honnête** et dans le strict **respect des lois** ;
- **respecter la déontologie** de la Police nationale (secret professionnel, devoir de réserve, etc.) ;
- ne rien faire, y compris dans un cadre privé, qui pourrait **porter atteinte** à l'image ou au crédit de la Police nationale ;
- avoir **l'esprit d'équipe** et se montrer **bienveillant** envers ses collègues.

5. Les réponses aux questions de réflexion personnelle

Parfois, dans certains cas pratiques, une question de réflexion personnelle peut être posée aux candidats. La réponse sera nécessairement **courte** : une réponse d'une dizaine de lignes est indiquée.

→ Concours 2021-2022

100% efficace
LE TOUT-EN-UN

Réussissez les concours de Gardien de la paix

Une préparation

100% efficace

- ✓ Un parcours de révisions personnalisé pour cibler et accélérer votre préparation
 - ✓ Des aides méthodologiques pour vous donner toutes les astuces
 - ✓ Tout le cours en fiches pour maîtriser le programme
 - ✓ Plus de 250 QCM, exercices et sujets pour un entraînement maximum
 - ✓ Tous les corrigés pour vous auto-évaluer
- + 14 schémas de synthèse pour retenir l'essentiel

Retrouvez tout
le cours en audio
OFFERT !



ISSN : 2262-3906

ISBN : 978-2-311-21016-3



9 782311 210163